



Aurignac, le 26 juillet 2013

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le mercredi 07 août prochain, à 20 h 30.

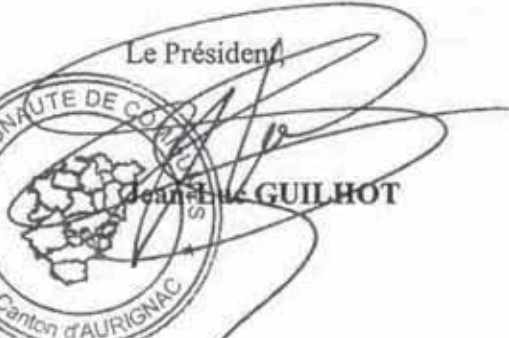

L'ordre du jour sera le suivant :

- Attribution du marché d'études du PLUi (délibération) ;
- Service Local de l'Habitat (délibérations) ;
- Conventions piscine (délibération) ;
- Emplois temporaires (délibération) ;
- Projet de Centre Médical et Infirmier) ;
- Compte rendu de l'AG du Pays
- Questions diverses.

- Tarif des Abos pour le rentrée

Si vous ne pouvez être présent et afin que le quorum soit atteint, merci de bien vouloir transmettre cette convocation à votre délégué suppléant.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-François GUILHOT


PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 07 AOÛT 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais Ludovic Bourgois
<u>Aulon :</u>	Roger Fauré Georges Brangé
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac Nicole Samouillan
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Pas de délégué
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Jean-Pierre Jacquemart
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard

Eliane Raulet

Saint-Elix

Séglan : Danièle Ader
Nicolas Suspène

Samouillan : Pas de délégué

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Michel Fitte

Aurignac : Jean-Pierre Vallière
Jean-Marc Viguié

Bouzin : Olivier Boyer

Cassagnabère-
Tournas : Danièle Luthringer

Eoux : Monique Rey

Esparron : André Massarin

Latoue : Pierre Bosc

Samouillan : Michel Chrétien

Etaient absents :

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Bernard Dreher

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Eoux : Didier Barthe

Latoue : Serge Labeda
Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau
Peyrouzet : Michel Signu
Samouillan : Jean Mauruc

Présents : 32
Excusés : 9
Absents : 13
Total : 54

Monsieur Thomas Faure est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 04 juillet est adopté.

Monsieur de Galard fait toutefois remarquer certains points, notamment le fait qu'à ses yeux, on ne peut pas mutualiser les $\frac{3}{4}$ d'heure imposés par la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Président lui fait remarquer que ces $\frac{3}{4}$ d'heure sont considérés par la CAF comme du temps périscolaire pour lequel la CCCA détient la compétence.

Monsieur de Galard lui répond que les dépenses de fonctionnement n'ont pas été transférées à la CCCA.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour afin de fixer le tarif des ALAE pour la rentrée de septembre ; l'autorisation lui est accordée.

I. PLU intercommunal :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 31 juillet, après audition des trois cabinets pré-sélectionnés (Parcourir les Territoires, Urbactis et Citadia Conseil) a validé, à l'unanimité des membres présents, la candidature de Citadia Conseil.

Monsieur Soula fait quelques remarques concernant le Plui :

1/ Si le cabinet Citadia était retenu, et je n'ai rien contre, on devra dans le nouveau cahier des charges corriger les insuffisances constatées lors de la précédente procédure.

2/ Enfin, la nouvelle démarche devra être obligatoirement conduite correctement à son terme. Il faudra pour cela que « les élus concernés » prennent conscience que aller au bout, signifiera la réalisation d'arbitrages qui n'ont pas été réalisés à ce jour !!.

Monsieur Dignat est d'avis que la CAO émet un simple avis qu'il appartient ensuite à l'Assemblée de suivre ou pas.

Monsieur le Président lui répond que la CAO est absolument souveraine quant au choix du cabinet d'études et que l'Assemblée ne peut revenir sur ce choix. Elle peut par contre, bien entendu, ne pas le valider, à la majorité des délégués présents. Dans ce cas, le projet de PLUi est abandonné.

Monsieur Dignat lui répond que, dans ces conditions, il ne voit pas l'utilité de délibérer.

Monsieur Branger demande si le cahier des charges prévoit un objectif de résultat avec le bureau d'études.

Monsieur le Président lui répond par la négative.

Monsieur Boube rappelle que les élus ne doivent pas oublier l'engagement de leur propre responsabilité dans le PLUi.

A plusieurs reprises, Citadia avait mis en garde contre l'ouverture de certains secteurs à l'urbanisation et les élus ont souhaité maintenir leur cap.

Dans la décision prise par le CAO, la connaissance du terrain par Citadia a été prépondérante.

Par ailleurs, ce même cabinet a préconisé, pour le nouveau PLUi, une concertation plus approfondie avec le milieu agricole, notamment par le biais de questionnaires.

La décision finale s'est faite entre Citadia Conseil et Parcourir les Territoires, Urbactis étant apparu comme un cabinet plus « urbain ». La différence s'est faite sur le coût, Citadia étant moins cher de 40 970 € sur la tranche ferme et de 150 € sur la tranche conditionnelle (étude environnementale), soit 41 120 € d'économie au total.

Monsieur Dignat reste très réservé sur le choix de Citadia. Il rappelle les raisons majeures de l'échec : le manque de concertation et un problème de forme sur la façon de présenter le dossier.

Il souligne que, sur ces deux points, la responsabilité du cabinet est lourdement engagée.

Monsieur le Président répond que, dans le cahier des charges, un nombre de réunion est défini.

Il est vrai qu'il y a eu un souci dans la cartographie dû à la non vectorisation des plans. Ce problème est réglé aujourd'hui car en décembre au plus tard, l'ensemble des communes sera vectorisé.

Monsieur Branger est d'avis que le cabinet d'études a dû analyser les erreurs passées afin de ne pas les reproduire. Par contre, que va-t-il se passer si les élus persistent dans leur démarche ?

Monsieur le Président rappelle que les contraintes seront plus importantes dans le nouveau PLUi que dans l'ancien, puisqu'il s'agit d'un « PLUi Grenelle ». Il faut s'attendre à voir réduire considérablement les surfaces constructibles.

Monsieur de Galard est d'avis qu'il est psychologiquement ennuyeux de reprendre le même cabinet d'études. Ce dernier devra changer de méthode, en allant notamment rencontrer chaque conseil municipal. La prise en compte des communes sur le plan du foncier est extrêmement importante. La base de l'échec reste l'incompréhension

des gens devant un projet complexe et des lois qui sont en perpétuel changement. Les conseils municipaux ont besoin d'éléments afin d'expliquer cela à la population.

Monsieur Lajous ajoute que ce qui passe le plus mal, c'est que sur les cantons voisins, des constructions ont été implantées, bien loin des restrictions appliquées sur le canton d'Aurignac.

Monsieur Dignat fait remarquer que, dans six mois, le conseil communautaire sera composé de nouveaux délégués. Le PLUi va durer entre deux et trois ans et sera un élément fort du prochain mandat. Dans ce contexte, il serait peut-être plus pertinent d'attendre les élections municipales avant de prendre des décisions qui vont engager les futurs élus ?

Monsieur Lajous ajoute qu'à l'approche des élections municipales, les conseils municipaux tournent au ralenti. Il y aura nécessairement une période de « flottement » pendant laquelle le cabinet Citadia se retrouvera seul aux commandes.

Monsieur Soudais est d'avis que la vie ne s'arrête pas à l'approche des élections municipales.

Monsieur Brangé demande de combien de temps on va disposer pour le PLUi.

Monsieur le Président lui répond que le délai prévisionnel est de 24 mois.

Monsieur Dignat fait remarquer qu'il faudra reprendre entièrement le PADD, ce qui risque de prendre du temps. Le PLUi ne commencera véritablement qu'après les élections.

Monsieur Féraut rappelle que la grande majorité des conseils municipaux a voulu imposer des surfaces constructibles et tenter de passer en force vis-à-vis des services de l'Etat, malgré les avertissements de Citadia.

Monsieur Labeda fait tout de même remarquer que les élus ont travaillé sur des cartes totalement désuètes.

Monsieur de Galard rappelle qu'il ne faut pas opposer l'urbain et le rural, chaque territoire ayant besoin l'un de l'autre. La politique urbaniste doit porter sur l'ensemble du département et non exclusivement sur la zone urbaine.

Sur ce point, les élus se doivent d'être clairs : les lois peuvent se changer et la politique est bien celle que décident les élus.

Monsieur Dignat est d'avis que l'on est en train de donner des armes aux éventuels candidats des élections municipales est que cela n'est pas vraiment positif.

Monsieur le Président met au vote la décision de la commission d'appel d'offres (Citadia Conseil) :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 6

La délibération validant le choix du Cabinet Citadia est adoptée.

II. Service Local de l'Habitat (SLH) :

Monsieur Losego rappelle le principe de l'Entente qui régit le SLH et fait un résumé de la conférence qui s'est tenue le 21 juin et qui a validé, notamment, l'entrée de la Communauté de Communes du Boulonnais dans l'Entente.

Il présente ensuite les 3 délibérations que l'Assemblée devra prendre :

- Le budget réalisé 2012 qui fait apparaître un total réalisé de 127 109,21 € (avec une participation de la CCCA de 6 610,67 €) ;
- Le budget prévisionnel 2013 qui se chiffre à hauteur de 150 000 € (avec une participation pour la CCCA de 5 229,19 €) ;
- La demande d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), financé en partie par l'ANAH, et qui porterait sur la lutte contre l'insalubrité, la précarité énergétique, les travaux liés à l'autonomie pour les occupants et le développement du logement social.

Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Losego informe également l'Assemblée que le journal intercommunal, qui va paraître dans les prochains jours, a rappelé dans un encart, les permanences du Service Local de l'Habitat pour le canton d'Aurignac.

III. Conventions pour la location de la piscine :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Maître Nageur Sauveteur, Marc Granjon, loue le bassin à la CCCA pour pouvoir donner des cours de natation en dehors des horaires d'ouverture au public de la piscine.

A ce jour, le montant de la location du bassin était de 200 € pour l'ensemble de la saison. Il est proposé de porter la location à 250 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dans le même registre, Madame Aude Bertrand, qui donne des cours d'aquagym, a demandé l'autorisation d'utiliser la piscine 2 fois par semaine.

Il est proposé de lui louer le bassin à hauteur de 100 € pour l'ensemble de la saison.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Emplois temporaires :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la délibération autorisant l'embauche de personnel temporaire, la dernière datant de 2007.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Tarifification ALAE rentrée 2013 :

Actuellement, 2 grilles tarifaires sont proposées en fonction du quotient familial supérieur ou inférieur à 650.

Pour davantage d'équité, il est proposé d'augmenter cette grille tarifaire et de proposer 3 grilles :

- QF \leq 450
- QF \leq 650
- QF \geq 750

Il est également proposé de proposer un tarif dégressif pour les fratries (0,5 € de moins à partir du 2^{ème} enfant) ainsi que des tarifs différenciés pour les heures du matin et du soir (baisser le tarif pour les heures du matin).

Ces dispositions feront que, dans l'ensemble, les tarifs horaires seront un peu moins élevés.

Monsieur Soula demande si l'on a évalué l'incidence financière de la création de ces nouvelles tranches.

Monsieur le Président lui répond que la création de cette nouvelle grille tarifaire risque d'augmenter la fréquentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Projet de Centre Médical et Infirmier (CMI):

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un cahier des charges a été établi et que l'appel d'offres est lancé.

A ce jour, 39 cabinets ont demandé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Monsieur de Galard évoque un problème essentiel qui est celui de la place de l'ADMR dans ce projet. Par ailleurs, il remarque que l'emplacement choisi semble très excentré par rapport au centre ville d'Aurignac.

Monsieur Losego lui répond que le CMI est destiné à la population du canton et que la très grande majorité des personnes qui le fréquenteront, y compris d'Aurignac, s'y rendront en voiture.

Par ailleurs, le stationnement est un problème récurrent à Aurignac et un CMI nécessite un nombre de places de parking suffisant.

Enfin, l'emplacement choisi est tout de même assez proche du centre ville, dans une zone appelée à se développer, facile d'accès et très bien desservie.

Monsieur Grangé ne partage pas ce point de vue : la plupart des gens qui fréquenteront le CMI viendront d'Aurignac. Il serait dès lors plus pertinent que ce centre se situe dans le cœur même du village.

Monsieur le Président rappelle que le terrain désigné appartient à la CCCA et qu'il est donc gratuit, ce qui n'est pas neutre.

Monsieur Dignat s'interroge sur l'enjeu financier et les subventions envisageables. Il a été évoqué 300 000 € d'emprunt pour la CCCA qui seraient compensés par les loyers. A-t-on une idée du montant des loyers ?

Monsieur Boube met l'accent sur l'urgence de la situation (attente des futurs médecins....) et rappelle qu'il n'existe pas beaucoup de terrains à Aurignac sur lesquels implanter le CMI.

Il a été interpellé par rapport au terrain appartenant au Conseil Général situé à l'angle de la route de Boussens et de la rue du Barry. Après consultation des services départementaux, il s'avère qu'il serait disponible à la vente pour un projet de CMI, au prix de 20 €/m² (soit 90 000 €). A cela, il faudrait ajouter l'aménagement probable de l'accès (car la sortie se trouve sur la départementale).

Le terrain pourrait être acquis d'ici la fin de l'année car le projet doit être déposé un mois avant la commission permanente (il y en a une en octobre et une en novembre).

Monsieur le Président indique que, compte tenu du coup (90 000 € + l'aménagement de l'accès) et de l'urgence, il a été décidé de se tourner vers le terrain situé derrière les ateliers des services techniques de la CCCA.

Il précise que les candidats ont jusqu'au 5 septembre 12 h 00 pour remettre leur offre et que la commission d'appel d'offres se réunira dans la foulée afin de faire son choix.

VII. Assemblée Générale du Pays de Comminges :

~~Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'une partie des fonds a été versée à la constitution du Syndicat Mixte du SCOT, lequel nécessite un Syndicat Mixte Ouvert (contrairement au PNR qui nécessite un Syndicat Mixte Ouvert). Ce Syndicat Mixte Ouvert sera officiellement constitué le 9 septembre prochain.~~

Modification dans PV du 23/09/2013

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'une partie des fonds de l'Association Pays de Comminges Pyrénées sera versée à la constitution du Syndicat Mixte du SCOT, lequel nécessite un Syndicat Mixte fermé (contrairement au PNR qui nécessite un Syndicat Mixte ouvert).

Ce Syndicat Mixte fermé sera officiellement constitué le 9 septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Modification statutaire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Bureau n'a pas souhaité mettre l'ordre du jour du Conseil Communautaire la modification statutaire.

Toutefois, la CCCA devant prendre la compétence P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) avec le nouveau PLUi, cela devra intervenir assez rapidement.

Monsieur Dignat fait remarquer que l'on peut modifier les statuts sur certains points spécifiques sans toutefois tout repenser. Il faut penser que nous allons rentrer dans une période où beaucoup de choses vont évoluer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.
